

tête son président, M. A. Marrast, et le général Cavaignac, couvert du burnous africain: les représentants, au nombre d'environ 300, marchaient deux par deux. Au même instant, le clergé, précédé de la croix, s'avancoit processionnellement sur deux rangs, en chantant le *Sicut Creator* tandis que les cloches de toutes les églises sonnoient à grande volée. Le cortège ecclésiastique se composoit de plus de 800 chanoines, prêtres, lévites en habits de chœur.

Les évêques d'Orléans, de Quimper, de Langres, et le préfet apostolique de Madagascar, revêtus de leurs habits pontificaux et mitre en tête, précédoient l'archevêque de Paris, qui tenoit dans sa main la croasse épiscopale, et de l'autre bénissoit les soldats et la foule juvénesc qui se pressoit sur son passage.

Les cinq prélats ayant pris place sur des fauteils en avant de l'autel, M. Marrast, debout et tête nue, a donné lecture de la Constitution. Pendant tout ce temps la neige tomboit à gros flocons.

La lecture achevée, Mgr. l'archevêque a entonné le *Te Deum*, et aussitôt commencé une messe basse. À la fin de laquelle, s'avancant au bord de l'estrade, il a donné solennellement la bénédiction au peuple et à l'armée.

Puis il a entonné le *Domine, salvam fac Rempublicam*, qui a été répété par tous les assistants. Le clergé s'est alors remis en marche, pendant que les tambours battoient au champ, que le canon des Invalides tiroit des salves, répétées par le canon de tous les forts, qui environnent la capitale, et que la foule empressée se jetoit à genoux pour recevoir la bénédiction du pontife.

Après le départ du clergé, a commencé le défilé des gardes nationales des départements, recourues à cette fête; et celui des régiments de la garnison de Paris, au nombre de 40,000 hommes, et des gardes nationales de la capitale. Ce défilé a duré plus de quatre heures.

Pendant cette imposante cérémonie, la commission, nommée pour mettre en liberté ceux des détenus de Juin qui avaient été recommandés à la bienveillance du gouvernement, a fait ouvrir les portes des prisons à 149 détenus. Rien ne saurait rendre l'émotion de ces malheureux à ce moment.

Le plus grand nombre des représentants paroissent avoir décemment adopté la candidature du général Cavaignac à la présidence de la République, comme étant le plus propre à en consolider l'établissement.

Le général a envoyé à tous les fonctionnaires du pays une circulaire, à l'occasion de la promulgation de la Constitution. Il y exprime les sentiments les plus rassurants pour la religion et le bon ordre, et renonce avec énergie les colonies dont on a cherché à flétrir plusieurs journaux bonapartistes et surtout les journaux anglais. En somme, il y a de fortes probabilités en faveur de son élection.

Ledru-Rollin est le candidat des rouges, et Raspail, celui des socialistes. M. Henri de Bonald, fils du célèbre écrivain de ce nom, et avantageusement connu lui-même par beaucoup d'écrits publiés dans les journaux, est mort

dernièrement en France.

SUISSE. — Mgr. l'évêque de Lausanne et Genève est toujours prisonnier à Chillon. Aucun catholique, ecclésiastique ou laïque, ne peut pénétrer jusqu'à lui. On sait cependant indirectement qu'il est assez bien traité. Ce qui est certain c'est que ce prélat, persécuté pour la justice est moins embarrassé dans sa prison que ceux qui l'y retiennent.

PRUSSE. — Un conflit, qui peut avoir des suites calculables, a éclaté entre le Roi de Prusse et l'Assemblée nationale. Le comte de Brandebourg, après avoir réussi à former un ministère tout-à-fait impopulaire, a décidé le Roi à protéger l'Assemblée, et à transférer le lieu de ses séances de Berlin à Brandebourg. C'est le 9 nov. que cet ordre a été transmis à l'Assemblée, qui l'a déclaré illégal et ne constituant que par une division de 252 voix contre 30: elle a tenu trois séances dans le cours de cette journée. La ville a été alors occupée par les troupes; mais la garde bourgeoise a formellement refusé d'agir contre l'Assemblée. Les chefs de l'opposition étaient décidés à n'opposer aux forces royales qu'une résistance passive.

Le lendemain, l'Assemblée, ayant à sa tête son président, M. Uruh, a trouvé la salle oratoire de ses délibérations fermée, et gardée par un bataillon d'infanterie. Elle s'est alors réunie dans la salle des archers, que ceux-ci ont mise à sa disposition: il y avait 247 membres présents.

Le 11, l'Assemblée a reçu communication d'une proclamation royale dissolvant la garde bourgeoise. Elle a aussitôt déclaré le Comte de Brandebourg coupable de haute trahison. La garde bourgeoise étoit décidée à résister à son désarmement par la force. La ville a été mise en état de siège. Pendant des adresses approlatrices arrivaient à l'Assemblée d'un grand nombre d'autres villes, entre autres de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, de Coblentz, &c. On assure néanmoins que la majorité de l'Assemblée Constituante de Francfort sera en faveur du Roi.

ALLEMAGNE. — Une division sérieuse a éclaté entre les assemblées constituantes de Francfort et de Berlin. Les petits souverains d'Allemagne, de leur côté, ne paroissent guère disposés à se soumettre aux décisions de la première. Il est probable qu'avant peu, chaque ville y aura son assemblée constituante. Mais quel avenir aura alors l'unité de l'Allemagne?

CALLITZIE. Lemberg a été le théâtre d'une insurrection formidable: des barricades y ont été construites dans toutes les rues, le 1er nov. une rixe entre des soldats et des gardes nationaux en a été l'occasion. La ville a été bombardée par les troupes impériales, qui s'en sont emparées. Beaucoup d'édifices y ont été incendiés, entre autres l'Université et l'Hôtel-de-ville.

IRLANDE. — Les condamnés politiques sont actuellement occupés à se procurer une révision de leur procès, au moyen de writs d'erreur. On pensoit qu'ils y parviendroient assez facilement.

ROME. — Le Souverain Pontife a condamné formellement, il y a quelque temps, les collèges mixtes, que le gou-

vernement anglais vouloit établir en Irlande.

La plus parfaite tranquillité continue à régner à Rome. Le général Zucchi, qui a longtems servi, sous l'empire dans les armées françaises, et dont le nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'étoile à Paris, a pris possession du ministère de la guerre, où l'a appelé la confiance du Pape.

Premiers.

RHÉTORIQUE.

F. Dumontier, en version latine.

SECONDE.

J. Nesbitt, J. Catellier, C. Légaré, O. Grénier, en vers.

TROISIÈME.

L. Beaudet, en vers.

CINQUIÈME.

H. Desruisseaux, en thème.

SIXIÈME.

P. Paradis, C. Fecteau, en thème.

SEPTIÈME.

H. Lecours, A. Fournier, T. Mc Mahon, A. Rhéaume, en latin.

CLASSE PRÉPARATOIRE.

Napoléon Maingui.

LE COMMUNISME. (3e article)

Fourier naquit à Besançon en 1768 et mourut le 10 Octobre 1837. Tout en se livrant au commerce, il publia un grand nombre d'ouvrages.

Le Fourierisme a pour base l'application au monde moral du principe d'attraction découvert par Newton dans le monde physique. Fourier s'est fondé sur l'unité de Dieu pour soutenir que la même loi doit diriger l'univers. La formule fondamentale de l'école socialiste est: *Les attractions sont proportionnelles aux destinées.*

Toute la morale devra consister non à réprimer mais à diriger les passions en groupant ensemble les individus dominés par les mêmes penchants. Chaque groupe sera comme les gammes d'un clavier ayant leurs toniques, leurs modes majeur et mineur, &c. L'ordre sériaire composé de plusieurs groupes fera disparaître tous les maux, donnera aux hommes une santé parfaite pour jouir de tous les biens. La terre elle-même, aujourd'hui humble planète, deviendra un jour le centre d'un monde, car les âmes humaines sont des parcelles de la grande âme planétaire et les parties devenant plus parfaites et plus heureuses, le tout devra aussi s'élever en dignité.

« La nature, dit Fourier, est composée de trois principes éternels, incréés et indestructibles: 1o. Dieu ou l'esprit, principe passif et moteur; 2o. la matière, principe passif et mu; 3o. la justice ou les mathématiques, principe neutre, régulateur du mouvement. »